



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 5 septembre 2024

OBJET

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

**J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : Jeudi 12 septembre 2024 à 18H00
Espace Agnès Sorel – LOCHES**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 27 juin 2024,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Commission « Développement économique » – Election (remplacement d'un membre),
- Finances : Budget principal 2024 – Décision modificative n° 2,
- Finances : Budget principal 2024 – Décision modificative n° 3,
- Finances : Budget annexe Développement économique et touristique 2024 – Décision modificative n° 2,
- Finances : Budget annexe Déchets ménagers 2024 – Décision modificative n° 1,
- Finances : Budget annexe Déchets ménagers 2024 – Décision modificative n° 2,
- Cotisation Foncière des Entreprises : Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A du Code Général des Impôts dans une zone France Ruralités Revitalisation,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1466G du Code Général des Impôts,
- Avis sur la demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Genillé,
- Avis sur la demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Draché,
- Déchets ménagers : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Modifications des zonages à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Déchets ménagers : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exonérations pour l'année 2025,
- Déchets ménagers : Marchés de traitement et valorisation des déchets non dangereux issus des 8 déchèteries du territoire de la CCLST – 6 lots – Autorisation de signer les marchés,
- Eau potable : Marché pour l'exploitation du service d'eau potable – Autorisation de signer le marché,
- Assainissement : Marché pour l'exploitation du service d'assainissement collectif – Autorisation de signer le marché,
- Fonds de concours « Réemploi de la Friche Aérazur » – Commune de Beaulieu-lès-Loches,
- Tourisme : Dénomination en commune touristique – Demande pour la commune de Montrésor,
- Energie : SEM Hy'Touraine – Modification d'un représentant,

.../...

Communauté de Communes
Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

- Energie : SEM Hy'Touraine – Apport en compte courant de la Société d'Economie Mixte locale,
- Petite Enfance : Equipements d'accueil collectif de la Petite Enfance de Loches et Tauxigny-Saint-Bauld – Approbation du principe de gestion déléguée,
- Petite Enfance : Equipements d'accueil collectif de la Petite Enfance – Rapports annuels 2023,
- Action sociale : Centre Intercommunal d'Action Sociale – Rapport annuel 2023,
- Equipements sportifs : Parc aquatique Naturéo – Rapport annuel 2023,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,


Gérard Hénauld

PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.